



PROCES-VERBAL : Commission Sportive du 23 mars 2026

**Personnes présentes : Brigitte ZINI – Stéphane ARRIGNON – Rémy DROMER - David MASSON
- Freddy LACLARE**

Personnes excusées : Franck PHILIPPOT – Olivier TANGUY – Gunter JEDAT

Début de la commission sportive en visioconférence à 21h00

Objet : Critérium Fédéral des 14 et 15 mars 2026

CRITERIUM FEDERAL JEUNES :

Pour la quatrième journée, il y avait 148 jeunes inscrits au niveau départemental.

120 jeunes présents – 27 forfaits prévenus – 1 forfait non prévenu

Le nombre de forfaits pour cette journée atteint 18,91 % des effectifs.

Situation concernant les forfaits d'une partie des joueurs du Club Pongiste Rochelais :

Le CPR a prévenu le responsable du Critérium Fédéral Jeune le vendredi soir à 21h00 de 7 joueurs absents pour le lendemain matin.

Il est rappelé que dans le règlement : « *En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable du critérium pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement au plus tard le mardi précédant la compétition. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le Juge-Arbitre de la compétition en priorité. ... Tout forfait doit être informé au Responsable Critérium Fédéral par mail avec les documents pour les forfaits justifiés* »

Par courriel en date du 13/03/2026 à 21h26, le responsable du Critérium Fédéral a pris en compte les forfaits du CPR mais a demandé des justificatifs pour les 7 joueurs au plus tard le lundi 16 mars. Au jour de la commission sportive, aucun justificatif n'a été transmis.

La commission sportive a décidé que ces forfaits sont considérés comme non justifiés.

Poussins :

Au vu des éléments transmis, la commission sportive décide que :

MESTAYER Evan (Surgères) Forfait Excusé

RAGOUGNEAU Matéo (Bourgneuf/St Rogatien) : Forfait Excusé

Benjamins :

Comité Départemental de Tennis de Table 17

13 Cours Paul Doumer.

17100 Saintes

05.46.97.49.30 / cdt17@yahoo.fr

cdtt17.fr



Au vu des éléments transmis, la commission sportive décide que :

GARCIA Rafael (Saintes) Forfait Excusé (2ème forfait excusé) Forfait Général – pas d’amende

BEAUCHAMP Gaspard (CPR) Forfait non Justifié : 50€ amende

GUYON Alexandre (CPR) : Forfait non Justifié – 50€ amende

Minimes :

Au vu des éléments transmis, la commission sportive décide que :

PIERQUIN Kenzo (Saintes) Forfait Excusé

GUILLOIN Maxime (Cozes) Forfait Excusé Justifié

MAISONNEUVE Maël (CPR) : Forfait Excusé non Justifié – 50€ Amende

MIRABEL Hugo (Aigrefeuille) : Forfait Excusé

LUCAS Paul (CPR) ; Forfait non Justifié (2ème Forfait excusé) : Forfait Général – 50€ amende

BOUILLAUD Edgar (CPN) : Forfait Excusé

FOURRIER Timéo (Périgny Ping) : Forfait Excusé

Cadets :

Au vu des éléments transmis, la commission sportive décide que :

MILON Thomas (CPR) Forfait Excusé Justifié (2ème Forfait Justifié transformé en forfait excusé)

PERROT Tristan (ATT 17) Forfait Excusé Justifié (2ème Forfait Justifié transformé en forfait excusé)

BIZET Maxence (Cozes) : Forfait Excusé

URAL Eloan (Saintes) : Forfait Excusé

KETCHUM Callahan (CPR) : Forfait non Justifié – 50€ amende

BALLANGER Raphaël (Surgères) : Forfait Excusé (2ème Forfait excusé) : Forfait Général – pas d’amende

GUINOT Hugo (Marans) Forfait : Excusé (2ème Forfait excusé) : Forfait Général – pas d’amende

AUBIER POUPART Enzo (Gémozac) : Forfait Excusé

Juniors :

Au vu des éléments transmis, la commission sportive décide que :

PELLETIER Tony (Fouras) Forfait Excusé (2ème forfait excusé) : Forfait Général – pas d’amende

LOPEZ Gabriel (Saintes) : Forfait Excusé

VANPOUCKE Antonin (Marans) : Forfait Excusé

PERIDY Arthur (Périgny) Forfait Excusé (2ème Forfait excusé) : Forfait Général – pas d’amende

COQUILLEAU Lucas : Forfait non Prévenu (faute du club) : Pas de Forfait Général – 50€ amende

PEYRES Clément (CPR) : Forfait non Justifié (2ème Forfait excusé) : Forfait Général – 50€ amende

PAPPALARDO Tristan (CPR) : Forfait non Justifié : 50€ amende

BARILLEAU Maxime (Saintes) : Forfait Excusé

Comité Départemental de Tennis de Table 17

13 Cours Paul Doumer.

17100 Saintes

05.46.97.49.30 / cdtt17@yahoo.fr

cdtt17.fr

CRITERIUM FEDERAL ADULTES :

Pour la quatrième journée, il y avait 47 adultes inscrits – 5 forfaits dont 2 forfaits non prévenus

SORLUT Thomas (JONZAC CP) Forfait non prévenu, est considéré comme Forfait Général, amende de 50€.
THIBAUT Damien (CPR) Forfait non prévenu, est considéré comme Forfait Général, amende de 50€.

La commission sportive a reçu une requête orale concernant la non-présence d'un joueur Adulte dans les listes du 4ème Tour. Effectivement le joueur Pierre LAUNOY (CPR) n'a pas été inscrit à tort pour le 4ème tour. La commission sportive rappelle que les listes provisoires sont publiées à minima 10 jours avant la compétition pour permettre aux clubs et joueurs de veiller à ce que la ou le responsable du Critérium Fédéral puisse corriger des erreurs éventuelles.

Finale CRITERIUM FEDERAL :

Concernant les titres féminins et au vu des joueuses qualifiées par catégorie, la commission sportive a décidé que les catégories Benjamine et minime seront regroupées, soit 6 joueuses concernées, afin d'offrir un maximum de matchs. Néanmoins un titre de meilleure Benjamine et meilleure Minime sera attribué.
Les catégories Cadette-Junior et Senior seront regroupées, soit 5 joueuses concernées. Néanmoins, un titre de meilleure Cadette, meilleure Junior sera attribué.

La réunion se termine à 22h30.

Pour la Commission Sportive Günter JEDAT

Comité Départemental de Tennis de Table 17

13 Cours Paul Doumer.

17100 Saintes

05.46.97.49.30 / cdtt17@yahoo.fr

cdtt17.fr

